

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 11 juillet 2024 à 18h, à l'Espace Saint Exupéry

Délibération n° 2024\_100

<b>Date de convocation :</b> 4 juillet 2024	<b>Le quorum étant atteint :</b> Conseillers en exercice : 39
<b>Président de séance :</b> M. LE DISSÈS Eric, Maire	Présents : 26 Représentés : 12 Absents : 1
<b>Secrétaire de séance :</b> M. ARAKELIAN Rémy	<b>Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats contradictoires :</b>
Délibération publiée le :	Suffrages exprimés : 38
Enregistrée en Sous-Préfecture le :	Votes pour : 34 Abstentions : 0
Accusé de réception en Sous-Préfecture n°	Votes contre : 4
	Mme LOVERA, M. IRLES M. ALEO, M. MARTINEZ

**Présents** : LE DISSÈS Eric, COLIN Patricia, TERRIER Gérard, ARGENTI Céline, BIOLLEY Claude, TARDY Véronique, VILORIA Patrick, BLOCQUEL Jean-Marc, ABADIE Dominique, CANTO Bernard, VANDEVOORDE Claudette, GRASSINI Joseph, PENELET Sylvia, VINCENTELLI Michel, POMMIER Jocelyne, BELLON Patricia, CHARVOT-Isnard Jeanine, MIGLIORE Eric, PANAGOUDIS Grégory, MICOTTI Sophie, ARAKÉLIAN Rémy, ALEO Adrien, IRLES André, MARTINEZ Jean, GINI Michel, PAYROUSE Michaël

**Pouvoirs** : FLORENTINO Manuel à CANTO Bernard, GOELZER Martine à ARGENTI Céline, AUFFRET Yves à BIOLLEY Claude, CAMISULI Antoine à TERRIER Gérard, CATONI Monique à VINCENTELLI Michel, FODERA Bina à ARAKELIAN Rémy, PRADEL Véronique à ABADIE Dominique, ESCOLLE Laurent à TARDY Véronique, PRUVOST Amandine à GRASSINI Joseph ; ROS Marie-Rose à LE DISSÈS Eric ; BRIÈRE Isabelle à VILORIA Patrick, LOVERA Magali à ALEO Adrien

**Absents** : PENNICA Christelle

### Fermeture de la crèche familiale « La planète bleue »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 214-1 et suivants ;  
Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L2324-1 à L2324-4 et R2423-16 à R2324-48 ;  
Vu la circulaire n° 2014-009 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales relative à la prestation de service unique (PSU) ;  
Vu le règlement intérieur général de fonctionnement des crèches multi-accueil collectives, familiale et du jardin d'enfants ;  
Vu l'avis du comité social technique, rendu le 3 juillet 2024 ;  
Vu l'avis de la commission Enfance Education Jeunesse, rendu le 26 juin 2024 ;

Voulant diversifier l'offre de garde d'enfants, la collectivité a pris l'initiative, au début des années 90, de développer le mode de garde individuel avec la création d'une crèche familiale « La Planète bleue ».

Or, force est de constater que ce service ne répond plus aux attentes des nouvelles familles qui préfèrent le mode de garde collectif.

Ainsi, pour rappel la commune gère directement trois multi-accueil collectifs et un jardin d'enfant accueillant plus de 300 enfants. De plus, sur la ville nous disposons de 4 structures privées d'accueil de la petite enfance et environ 240 assistantes maternelles libérales.

En outre, plusieurs assistantes maternelles « la Planète Bleue » ont, ou vont, quitter leurs fonctions, notamment pour des départs à la retraite.

C'est dans ce contexte nouveau qu'il est envisagé de fermer définitivement ce service municipal, qui ne répond plus aux besoins des familles.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **de décider** de la fermeture du service municipal de la crèche Familiale « La planète bleue »,
- **de mandater** M. le Maire pour mettre en œuvre la présente décision et diligenter toute action nécessaire à cette fin,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **de dire que** le règlement intérieur sera mis en conformité avec la présente décision.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,  
ARAKELIAN Rémy**



**Le Maire,  
Eric LE DISSÈS**



*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille, par courrier ou par saisine dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission en sous-préfecture.*